



Chers adhérents,

Transformer «la Médecine du travail» en «Service de Santé au Travail» n'est pas une nouveauté, plusieurs réformes initiées par l'Etat ont fait évoluer l'unique visite médicale, pratiquée par le Médecin du Travail, en un ensemble de prestations visant à développer la prévention des risques professionnels.

Pourtant, pour beaucoup d'employeurs et de salariés, les possibilités d'accompagnement offertes par le GMSI84 sont méconnues, et pas forcément utilisées. C'est une évidence, il est de notre responsabilité de vous faire connaître les missions de votre service de santé au travail, mais aussi comment elles peuvent concrètement se traduire pour vous au sein de votre entreprise.

Comme dans chaque lettre d'information, vous découvrirez un des métiers de l'équipe pluridisciplinaire. C'est au tour de Marie-Françoise CLARIOT de vous présenter le rôle de l'Infirmière en Santé Travail. Elle a été la première infirmière embauchée au GMSI 84, rejointe par Armelle LUCERINO puis Guylaine BERENGUER, et plus récemment Caroline PLAGIAU.

Dans cette édition, nous vous présenterons également le principe des «Matinales du GMSI 84», la première a eu lieu avec les entreprises de Monteux en juin dernier. D'autres sont prévues en partenariat avec les associations locales, «Carpensud» pour le secteur de Carpentras, et «Entrepreneurs des Sorgues» pour le secteur de l'Isle sur la Sorgue et les communes du Pays des Sorgues. La prochaine aura lieu le vendredi 12 octobre prochain à 7H45 au Provence Country Club de Saumane. C'est avec plaisir que nous vous y accueillerons.

La «Proximité» fait partie des valeurs fondamentales du GMSI 84, nous avons donc pris l'engagement d'oeuvrer en ce sens, au travers des différentes actions que nous menons au service de votre entreprise et de vos salariés.

Joëlle THERIN, Présidente

## A LA UNE

### La Matinale des entreprises : première édition !



L'équipe du Dr BONNARD, médecin du travail à Monteux, a organisé le 27 juin dernier la première «Matinale» du GMSI 84.

Quatorze des entreprises ciblées, tous secteurs d'activités confondus, ont répondu présentes à notre invitation. Autour d'un petit déjeuner convivial, le médecin du travail a d'abord présenté les membres de son équipe, et le rôle de chacun.

Les changements engendrés par la dernière réforme de la santé au travail ont été rappelés, et précisés : à savoir le contexte réglementaire, les différents types de suivi individuel, et le rôle de l'employeur dans la déclaration des risques professionnels.

Chaque membre de l'équipe a eu l'occasion de présenter la fonction qu'il occupe au GMSI 84, et qui s'inscrit dans la pluridisciplinarité des services de santé au travail.

L'objectif de cet échange

visait également à promouvoir, ou à rappeler, l'importance des actions en milieu de travail réalisées par les membres de l'équipe (médecin du travail, infirmière en santé travail, conseiller technique en prévention,...).

Notre action de prévention débute par le repérage des risques professionnels.

Le service dispose de plusieurs outils d'évaluation : la fiche d'entreprise, le document unique, les mesures d'ambiance, les études de poste,...

Une fois le diagnostic posé, des solutions adaptées peuvent vous être proposées : des temps de sensibilisation auprès de vos salariés, et/ou des conseils dans la mise en place de mesures de prévention,...

La «Matinale» a aussi été l'occasion de mettre en avant un nouvel outil de prévention, mis à la disposition des adhérents et de leurs salariés : le E-learning. Il s'agit d'une formule courte, rythmée et

accessible sur internet, qui permet la délivrance d'une attestation de suivi de formation.

Enfin, l'enjeu du maintien dans l'emploi étant au coeur de nos préoccupations, notre assistante médico-sociale est intervenue pour évoquer les dispositifs existants et le rôle qu'elle joue dans l'accompagnement des salariés en difficultés.

Les sujets traités ont permis d'ouvrir le débat sur les questionnements de certains participants.

Chacun a pu évoquer des cas concrets, et obtenir des réponses ciblées.

Le bilan de cette première édition nous conforte dans la nécessité de communiquer en direct avec nos adhérents.

Nous remercions l'ensemble des employeurs (ou représentants d'employeurs) qui nous ont consacré du temps, et ont été force de propositions pour réitérer ces temps d'échange.



## ACTUALITÉ

### Événement

#### Handi'Clap 2018 Rappel

La 2<sup>ème</sup> édition du festival de courts-métrages Handi'Clap se tiendra le lundi 19 novembre 2018 à Montfavet (Vaucluse).

#### Objectif :

mettre à l'honneur, à l'aide de petits films, des situations où des salariés ont pu reprendre le travail malgré le handicap.

Pour plus d'infos, et pour participer :  
copil84@ss-sarl.com

#### Bienvenue

Max JAMES  
Ergonome

#### Au revoir

Monique FORT

Animatrice qualité, qui part à la retraite après seize années de collaboration au GMSI 84.



#### Groupement

Médico Social  
Interprofessionnel

214, rue Edouard Daladier  
84200 CARPENTRAS  
Tel. 04 90 67 65 65  
Fax : 04 90 67 65 69

Rejoignez-nous sur le net :  
[www.gmsi84.fr](http://www.gmsi84.fr)

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, et de vos remarques, concernant notre lettre d'information...

contactez-nous :

[contact@gmsi84.fr](mailto:contact@gmsi84.fr)

#### Comité de rédaction :

- Joëlle THERIN
- Armelle LUCERINO
- Annick ROYERE
- Anne MAZIN
- Marie-Françoise CLARIOT
- Géraldine SIFFERMANN

#### Comité éditorial :

- Joëlle THERIN
- Michel PÉRÉ

Depuis septembre, le GMSI 84 s'est enrichi de nouvelles compétences avec l'arrivée d'un ergonome, et la mise en place des vacances d'une assistante sociale et d'une psychologue du travail.

L'ergonome vient renforcer l'équipe technique par son expertise plus ciblée dans l'amélioration des conditions de travail en entreprise.

A raison d'une vacation mensuelle, l'assistante sociale reçoit les salariés en difficultés socio-professionnelles pour proposer des solutions, afin de prévenir la désinsertion professionnelle. Elle vient renforcer l'action de l'assistante médico-sociale, par des actions plus pointues. Une demi-journée par mois, la psychologue du travail accompagne individuellement les salariés par l'écoute, le conseil et l'orientation, que ce soit pour des motifs professionnels et/ou personnels.

Ces professionnels interviennent uniquement sur mandatement des médecins du travail du GMSI 84, leurs prestations sont comprises dans votre cotisation.

### FOCUS SUR :

## L'infirmière en santé au travail

La pluridisciplinarité a été introduite en 2012, avec l'arrivée des Infirmières diplômées d'Etat, formées en Santé au Travail. Marie Françoise CLARIOT est la première Infirmière à avoir intégré l'équipe du GMSI 84.

Nous avons choisi de l'interviewer afin qu'elle nous fasse part de son expérience :

**Pourquoi avoir choisi de travailler dans un Service de Santé au travail ?**

Après une carrière hospitalière (dont 17 ans en réanimation), j'ai choisi de réorienter ma vie professionnelle au vue des horaires, du rythme de travail et de la charge mentale importante. J'ai d'abord occupé un poste d'infirmière dans une industrie chimique pendant 5 ans. Après qu'une réforme des Services en Santé Travail ait intégré l'Infirmière au coeur de l'équipe pluridisciplinaire, j'ai intégré le GMSI 84.

*Afin de pouvoir mener à bien mes missions, j'ai bénéficié d'une formation professionnelle qualifiante, et obtenu une licence Santé travail Santé publique.*

**Que vous a apporté cette nouvelle expérience ?**

J'ai découvert un autre milieu professionnel : le monde de l'entreprise (TPE/PME). Du patient, du malade, je suis passée à un suivi de salariés présentant des risques professionnels susceptibles de nuire à leur santé. De l'acte de soin, je suis passée à une dynamique de prévention.

**Quelles sont vos missions ?**

En collaboration et sous délégation de deux médecins du travail, je participe au suivi individuel des salariés, et au suivi collectif des entreprises. Je reçois les salariés en Visite d'Information et de Prévention (VIP), j'aborde les risques professionnels auxquels ils sont exposés et les

questionne sur leur état de santé. Selon la situation, je les oriente vers le médecin du travail. 1/3 de mon temps est consacré à des visites en entreprise pour connaître les postes de travail et entreprendre des actions de terrain. Je collabore aussi avec le service prévention des risques professionnels qui amène son expertise technique.

**Quelle est votre plus value dans l'équipe ?**

La formation initiale d'infirmière nous permet de développer un sens aigu de l'écoute et de l'observation. Formées à l'éducation à la santé et à poser des diagnostics infirmiers, notre travail vient en complément de l'expertise médicale. La confiance qui s'est établie au sein des équipes pluridisciplinaires au GMSI 84 permet de mener à bien nos missions de prévention. Actuellement, notre service compte 4 infirmières santé travail diplômées.

### PREVENTION : les fumées de soudage



**Les fumées sont classées comme cancérogène avéré et ont des effets sur la santé à court, moyen, ou long terme : asphyxie, atteintes pulmonaires, neurologiques, rénales,...**

**Il est donc nécessaire de :**

- Assurer la ventilation générale des locaux, le captage à la source et de veiller à leur utilisation systématique, et/ou d'assurer la circulation d'air naturelle par ouverture des portes,
- Mettre à disposition les masques de protection respiratoires adaptés (masque à ventilation assistée ou masque respiratoire FFP2 spécifique soudage) et de s'assurer de leur port systématique,
- Faire respecter les règles d'hygiène : lavage des mains avant la pause, douche en fin de poste, ne pas fumer, boire ou manger sur le poste de travail.

**En novembre, on arrête ensemble  
et en équipe !**



### # MoisSansTabac2018

Le Ministère de la Santé et Santé Publique France, en partenariat avec l'Assurance Maladie, lancera en novembre prochain la 3<sup>ème</sup> édition du #MoisSansTabac.

Cette opération consiste à accompagner les fumeurs volontaires dans l'arrêt de leur consommation pendant 30 jours.

**Pour rappel, un mois sans tabac multiplie par cinq les chances d'arrêter de fumer définitivement.**

L'édition 2018 mettra en avant l'esprit collectif et invite les participants à arrêter de fumer en équipe : votre entreprise pourra s'associer au mouvement !

Bien qu'il soit interdit en milieu professionnel, le tabac constitue toujours un risque potentiel pour la santé et la sécurité des salariés. L'employeur doit continuer de veiller à l'interdiction de fumer sur le lieu de travail.

Vous engager aux côtés de vos salariés dans leur démarche d'arrêt, c'est contribuer à diminuer les pathologies liées au tabac, et ainsi prévenir l'absentéisme.

Si votre entreprise souhaite se mobiliser, contactez le CRES PACA :  
[marion.sylvain@cres-paca.org](mailto:marion.sylvain@cres-paca.org) ou 04.91.36.56.95